



Regroupement interprofessionnel
des intervenantes retraitées
des services de santé

Le maintien de l'autonomie : vers une Politique nationale de soutien à domicile

Un engagement pour le bien-être et l'autonomie
des personnes âgées



Mémoire du RIIRS lors la consultation publique
sur la politique nationale de soutien à domicile

Février 2025

Table des matières

| | |
|---|----|
| Présentation du Regroupement interprofessionnel des intervenantes retraitées des services de santé | 2 |
| Introduction | 2 |
| Le vieillissement et le maintien de l'autonomie | 3 |
| L'accessibilité, l'information et la prévention | 4 |
| Pénurie de main-d'œuvre, attraction, rétention | 6 |
| Acteurs de l'écosystème SAD | 7 |
| Gouvernance et financement | 8 |
| Conclusion | 10 |
| Références | 10 |

Présentation du Regroupement interprofessionnel des intervenantes retraitées des services de santé

Le Regroupement interprofessionnel des intervenantes retraitées des services de santé, le RIIRS, est un organisme à but non lucratif fondé en 1992 pour répondre à un besoin de regroupement exprimé par les infirmières retraitées. Ces pionnières souhaitaient rassembler leurs consœurs retraitées afin de recréer un sentiment d'appartenance, d'éviter l'isolement et de donner une voix collective à ces retraitées. Depuis octobre 2006, s'ajoutent aux infirmières, les infirmières auxiliaires, les inhalothérapeutes et les perfusionnistes cliniques, qui peuvent également adhérer au RIIRS, offrant ainsi, une voix collective encore plus grande.

Le RIIRS soutient plus de 11 000 membres provenant de tout le Québec. Formé en OBNL, appuyé par 12 sections régionales, l'organisme appuie ses membres via des activités favorisant l'appartenance, informe les membres sur des sujets qui les touchent, participe à des représentations politiques et des actions concertées avec le milieu. Le RIIRS participe également de façon active aux débats publics relatifs à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées. Notre mission est de donner une voix collective à nos membres pour défendre les droits et intérêts des retraités. Le RIIRS est le seul regroupement de retraités regroupant les professionnels de la santé.

Introduction

D'ici 2030, une personne sur quatre aura 65 ans et plus. Dans ce contexte, le vieillissement de la population représente un défi autant qu'une opportunité. La majorité des personnes âgées sont autonomes, actives socialement, participent à l'économie et contribuent à la société. Près de 90 % vivent à domicile et souhaitent y demeurer le plus longtemps possible. Le Québec doit faire preuve d'adaptation face à cette nouvelle réalité.

L'écosystème de soutien à domicile (SAD) du Québec, similaire à celle des autres nations industrialisées, a été conçu dans un contexte différent et ne correspond plus aux exigences actuelles ni aux défis futurs. Les conclusions des travaux menés par la Commissaire à la santé et au bien-être sur les soins et services de soutien à domicile sont sans équivoque : la situation est fort inquiétante. L'inefficacité constatée actuellement menace la viabilité de ces services dans l'avenir.

La progression des conditions de vie des personnes âgées et l'amélioration de leur qualité de vie passent par les différents enjeux liés au vieillissement de la population québécoise,

dont le maintien de l'autonomie des personnes âgées. Le maintien de l'autonomie se doit d'être une approche sociétale. Vieillir n'est pas une maladie!

Par l'intermédiaire de ce mémoire, le RIIRS suggère des solutions durables qui prennent ancrage dans la structure actuelle au bénéfice des personnes âgées dans leur globalité en tant que partie prenante de la société. Ce document a pour mission de répondre à une problématique spécifique, soit l'élaboration par le gouvernement d'une Politique nationale sur les soins et les services de soutien à domicile (PNSAD). La future politique nationale de soutien à domicile ne nécessite rien de moins qu'un plan de soins. Nous proposons une transformation importante de notre réseau de santé afin de l'adapter à la réalité du vieillissement de la population. Il a pour objectif de redonner aux personnes âgées le choix de leur milieu de vie en misant sur les soins et les services à domicile.

Le vieillissement et le maintien de l'autonomie

Le vieillissement de la population est un phénomène mondial qui pose des défis importants en matière de santé publique et de politiques sociales. Il confère l'urgence d'agir, de se concerter, d'opérer un grand virage dans le réseau de la santé, plus spécifiquement en matière du maintien de l'autonomie des personnes âgées. Le maintien de l'autonomie se définit comme la capacité des personnes âgées à vivre de manière indépendante et à participer pleinement à la société, malgré les limitations physiques ou cognitives qu'elles peuvent rencontrer. Le maintien de l'autonomie des aînés est essentiel pour leur bien-être et leur qualité de vie.

Notre redéfinition de la vision proposée qui animera la future Politique nationale sur les soins et les services de soutien à domicile est celle-ci : « Elle doit s'appuyer sur la conviction qu'il est essentiel de répondre aux besoins de toutes les personnes ayant des incapacités afin de soutenir leur autonomie, et ce, au sein même de leur domicile. Ce défi pourra être relevé par un travail de collaboration et de proximité, par la mobilisation des multiples partenaires de l'action, par une organisation adaptée aux réalités des milieux et orientée sur ce qui compte pour les personnes âgées et leurs proches, tout en intégrant des mesures de prévention pour le maintien de l'autonomie. »

Il faut souligner l'importance d'une approche gouvernementale intégrée pour le maintien de l'autonomie comme étant une priorité collective. Il est important de favoriser le vieillir en santé, de prendre en charge rapidement les demandes de soins et de services et de les offrir afin de prévenir le déconditionnement, de mieux soutenir et accompagner la personne âgée et ses proches. La coordination, la collaboration, la stabilité des services à domicile entre les différents partenaires et prestataires de services sont indispensables. On adopte ici une approche sociétale qui valorise le maintien de l'autonomie plutôt qu'une réponse médicale de soutien à son déclin.

Recommandation 1

Adopter une approche gouvernementale intégrée pour faire du maintien de l'autonomie une priorité collective.

L'accessibilité, l'information et la prévention

La Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) a souligné la méconnaissance des programmes et la difficulté à obtenir de l'information. Il est essentiel de réduire la complexité des démarches pour les personnes âgées et leurs proches en simplifiant les processus administratifs. L'amélioration de l'accès aux services et à l'information est cruciale pour le maintien de l'autonomie des aînés. Pour ce faire, il est recommandé de réaffirmer le rôle de porte d'entrée des CLSC, qui doivent centraliser les demandes et orienter les personnes âgées vers les services appropriés. Le CLSC doit jouer un rôle de chef d'orchestre, en dirigeant et accompagnant les personnes âgées, et en faisant le lien avec les autres services. Cela inclut l'évaluation des besoins, la prestation de certains soins et la coordination avec les autres prestataires de services.

Le partage complémentaire des rôles et responsabilités est également crucial. Créer des bureaux de coordination dans chaque CLSC facilitera la coordination et la collaboration entre les différents acteurs. En adoptant une approche de gestion de proximité et en décentralisant les équipes dans les CLSC, ceci permettra des ajustements rapides et adaptés aux besoins locaux. Les CLSC doivent être adaptés aux spécificités de chaque territoire respectif pour répondre aux besoins uniques des personnes âgées, qu'elles vivent en milieu rural ou urbain.

L'organisation clinique doit valoriser les soins et services à domicile en mettant l'accent sur la valeur ajoutée pour la personne âgée. La coordination locale dans chaque CLSC représente un élément clé pour garantir une prestation de soins efficace et adaptée aux besoins des aînés. La continuité des services est primordiale, cela implique que les soins et services soient coordonnés et suivis de manière cohérente, avec un intervenant pivot pour faire les suivis nécessaires. Ces intervenants auront un mandat précis de suivis et d'accompagnement. L'intervenant pivot en SAD est un spécialiste intégré à une équipe interdisciplinaire, qui possède les compétences nécessaires pour évaluer l'ensemble des besoins de la personne âgée et de ses proches. Elle place la famille au cœur de ses interventions.

Il est essentiel de garantir que les équipes consacrées aux services à domicile se concentrent uniquement sur les soins à domicile. Il reste primordial que tout le personnel impliqué dans le SAD soit exclusivement dédié à cette mission.

Le rôle d'information et de coordination du CLSC est central dans ce contexte. Le CLSC doit être en mesure d'évaluer les besoins de la personne âgée, d'offrir les soins directement si possible, ou de référer la personne au bon professionnel ou prestataire de services. Il doit agir en porteur de dossier, de la prise d'information initiale à la mise en relation avec le bon intervenant, et en faire le suivi.

Pour améliorer l'accès aux services et à l'information, il est recommandé de mettre en place une ligne téléphonique dédiée. Cette ligne doit être disponible 24 heures/7 jours par semaine, pour offrir un soutien continu aux personnes âgées et à leurs proches. Il est crucial que les employés disposent des compétences et de l'expérience nécessaires pour répondre de manière adéquate aux besoins uniques des personnes âgées.

De plus, pour améliorer l'accès aux services, il est important d'harmoniser et de simplifier les critères d'admissibilité ainsi que les formulaires des différents programmes. La bureaucratie, caractérisée par ses multiples niveaux d'administration et par la complexité souvent inutile de ses procédures, s'est progressivement transformée en un système excessivement élaboré, au point de représenter une source de frustration et d'inefficacité pour ceux qui doivent y naviguer.

La prévention est un atout important de transformation. En investissant dans des campagnes de sensibilisation et d'éducation, le « vieillir en santé » sera favorisé pour réduire l'institutionnalisation et les besoins précoces pour les soins de longue durée. Ces campagnes doivent informer les personnes âgées et leurs proches sur les services disponibles et les modalités de financement.

Recommandation 2

Réaffirmer le rôle de porte d'entrée des CLSC pour centraliser les demandes et orienter les personnes âgées vers les services appropriés. La création des bureaux locaux de coordination facilitera la collaboration entre les différents acteurs. La nomination d'intervenants pivots en SAD est essentielle. Ils auront un mandat précis de suivis et d'accompagnement.

Recommandation 3

Mettre en place une ligne dédiée 24/7 au soutien à domicile.

Recommandation 4

Harmoniser et simplifier les critères d'admissibilité et les formulaires des différents programmes.

Recommandation 5

Investir dans des campagnes de sensibilisation, de prévention et d'éducation pour informer les personnes âgées et leurs proches sur le « vieillir en santé », les services disponibles et les modalités de financement.

Pénurie de main-d'œuvre, attraction, rétention

La pénurie de main-d'œuvre dans le secteur des soins à domicile est un défi majeur qui nécessite des solutions innovantes et coordonnées. Pour répondre à ce problème, il serait pertinent de mettre en place des programmes de reconnaissance et de formation continue pour le personnel. Ces programmes devraient inclure les compétences spécifiques aux soins à domicile et s'adresser également aux entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD) et aux organismes communautaires. Les formations devraient être données exclusivement par le réseau public à l'ensemble des intervenants de l'écosystème SAD. Cela contribuera non seulement à améliorer la qualité des services, mais aussi à valoriser les travailleurs du secteur.

Il est également crucial d'élaborer un plan coordonné en matière de ressources humaines pour attirer et retenir les professionnels et autres travailleurs dans le secteur des soins à domicile. Ce plan doit inclure des stratégies de recrutement efficaces, des incitations pour les nouveaux employés et des mesures de rétention pour les travailleurs actuels. L'objectif est de créer un environnement de travail attractif et de soutenir le développement professionnel continu.

Selon un sondage réalisé en 2023, auprès des membres du RIIRS, une grande majorité, soit 59,2 %, a effectué un retour au travail à temps partiel à la suite de son départ à la retraite. En moyenne, 57 % travaillent 2 à 3 jours par semaine et 18,8 % ont un horaire variable. Pendant la pandémie, 23,1 % des gens ont répondu à l'appel du gouvernement à « Je contribue ». Les principaux enjeux rencontrés lors du retour au travail sont le défi d'adaptation et les technologies de l'information. Plusieurs ont mentionné l'impact négatif important du revenu supplémentaire au niveau fiscal.

Pour atténuer la pénurie de main-d'œuvre, il est recommandé de recourir aux personnes retraitées des services de santé. En offrant de meilleurs incitatifs fiscaux, ces professionnels expérimentés peuvent être encouragés à revenir travailler à temps partiel ou à offrir leur expertise dans des rôles de mentorat et de formation. Cette approche permettrait de bénéficier de leur expérience tout en comblant les lacunes en matière de personnel.

Recommandation 6

Mettre en place des programmes de reconnaissance et de formation continue pour le personnel et les compétences spécifiques aux soins à domicile, incluant les EÉSAD et organismes communautaires.

Recommandation 7

Élaborer un plan coordonné en matière de ressources humaines pour attirer et retenir les professionnels et d'autres travailleurs dans le secteur des soins à domicile et recourir aux personnes retraitées des services de santé pour atténuer la pénurie de main-d'œuvre en ayant de meilleurs incitatifs fiscaux.

Acteurs de l'écosystème SAD

L'écosystème des services d'aide à domicile est composé de nombreux acteurs qui jouent un rôle crucial dans la prestation de soins et de services aux personnes âgées.

Pour optimiser cet écosystème, la coordination et la collaboration entre les différents partenaires doivent être renforcées. La mise en place de bureaux locaux facilitera cette coordination et cette collaboration. Il est également important de maintenir une communication transparente et régulière entre tous les acteurs pour éviter les silos et favoriser une approche intégrée. La création d'un registre centralisé et facilement accessible pour répertorier tous les partenaires et cartographier leurs contributions est également recommandée. En adoptant une approche de gestion de proximité et en décentralisant les équipes dans les CLSC, ceci permettra des ajustements rapides et adaptés aux besoins locaux. Cette démarche permettra une meilleure visibilité et une coordination plus efficace des efforts de chacun.

Il est essentiel de consulter les équipes terrain qui possèdent l'expertise nécessaire pour reconfigurer les services. Leur expérience et leurs connaissances pratiques sont indispensables pour adapter les services aux besoins réels des âgés. Sur le terrain, il est important de clarifier et structurer l'organisation des services pour assurer une prestation efficace et coordonnée des soins. Intégrer des approches de gériatrie sociale et des sentinelles aidera à mieux repérer et répondre aux besoins spécifiques des âgés.

La collaboration avec les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD) et les organismes communautaires constitue une priorité importante. Ces partenariats garantissent des services de qualité et accessibles, tout en renforçant le tissu social et économique local.

Enfin, il est essentiel d'intégrer les médecins dans l'organisation clinique du SAD. Cela permet d'assurer une prise en charge globale et coordonnée des personnes âgées, tout en développant un partenariat avec les Groupes de Médecine de Famille (GMF). Cette intégration renforce la continuité des soins et améliore la qualité des services offerts aux aînés.

Les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) possèdent une expertise précieuse qui leur permet de contribuer significativement aux équipes dédiées aux services à domicile. Le MSSS devrait encourager activement leur intégration dans des postes au sein des CLSC, en proposant des mesures incitatives adaptées. Par ailleurs, leur présence serait d'une importance capitale dans les régions rurales, souvent moins bien desservies par les services à domicile, où elles pourraient combler des besoins criants en matière de soins.

Recommandation 8

Créer des bureaux locaux dans chaque CLSC pour faciliter la coordination et la collaboration entre les différents acteurs, assurant ainsi une prestation de services plus cohérente et intégrée. Créer un registre centralisé en répertoriant tous les partenaires et en cartographiant leurs contributions.

Recommandation 9

Encourager et favoriser les partenariats avec des entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD) et les organismes communautaires pour garantir des services de qualité et accessibles pour éviter les silos et favoriser une approche intégrée.

Recommandation 10

Intégrer les médecins dans l'organisation clinique du SAD pour assurer une prise en charge globale et coordonnée des personnes âgées et développer un partenariat avec les GMF.

Recommandation 11

Intégrer les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) possédant une expertise précieuse qui leur permet de contribuer significativement aux équipes dédiées aux services à domicile. Le MSSS devrait encourager activement leur intégration dans des postes au sein des CLSC, en proposant des mesures incitatives adaptées.

Gouvernance et financement

La gouvernance et le financement du soutien à domicile sont des éléments cruciaux pour assurer leur efficacité et leur pérennité.

En ce qui concerne le modèle de financement, il est essentiel de reconnaître et d'expliquer le sous-financement actuel du SAD, tel que documenté par les travaux de la CSBE « Bien vieillir chez soi » et l'étude de l'IRIS de novembre 2024 « Réussir le virage vers le soutien à domicile au Québec. La révision de ce modèle de financement va de pair avec la consultation des parties prenantes avant la mise en place d'un nouveau modèle. L'augmentation des investissements en SAD est également cruciale pour répondre aux besoins croissants de la population vieillissante.

Il est capital d'augmenter les montants de crédits d'impôt pour le soutien à domicile peu importe le milieu de vie de la personne et d'uniformiser le processus de réclamation qui favorise actuellement les aînés vivant en RPA. Il est essentiel de reconnaître le rôle central des proches aidants dans le maintien de l'autonomie des personnes soutenues. Cette reconnaissance doit s'accompagner d'un meilleur appui financier, notamment par la mise en place de mesures, telles que des crédits d'impôt bonifiés, afin de préserver leur stabilité économique et de valoriser leur contribution indispensable.

Le partage complémentaire des rôles et responsabilités est essentiel pour une gouvernance efficace. Il est recommandé de mettre en place des mécanismes d'imputabilité et d'évaluation pour clarifier les rôles et responsabilités de chaque palier et instance dans l'écosystème de SAD. De plus, une approche de gestion de proximité doit donner une marge de manœuvre aux équipes locales pour prendre des décisions en fonction des spécificités de leur territoire.

Le bureau régional aurait pour mission principale de soutenir, encadrer et travailler en étroite collaboration avec les bureaux locaux de soutien à domicile (SAD), afin d'assurer une coordination efficace et une qualité de services optimale.

Recommandation 12

Augmenter les investissements en soutien à domicile.

Recommandation 13

Augmenter les montants de crédits d'impôt pour le soutien à domicile et bonifier ceux pour les proches aidants.

Recommandation 14

Mettre en place des mécanismes d'imputabilité et d'évaluation pour clarifier les rôles et responsabilités de chaque palier et instance dans l'écosystème de SAD, au niveau local et régional.

Conclusion

Ces recommandations visent à répondre aux défis pressants auxquels le soutien à domicile est confronté aujourd'hui, en apportant des solutions tangibles et adaptées. En adoptant ces mesures, nous pourrions non seulement améliorer l'accès et la qualité des services, mais également garantir un soutien fiable, humain et durable pour le maintien de l'autonomie des aînés. La mise en œuvre d'une telle stratégie permettra de renforcer l'efficacité et l'harmonisation de l'écosystème des services, en favorisant une approche basée sur la collaboration étroite entre les différents acteurs, la coordination des efforts et une attention constante à la qualité des interventions.

Dans un contexte où le vieillissement de la population s'intensifie, il est impératif de reconnaître que le maintien de l'autonomie ne constitue pas seulement une responsabilité individuelle ou familiale, mais bien un enjeu collectif, touchant l'ensemble de la société. Investir dans des programmes et des politiques qui soutiennent cette autonomie représente un engagement envers le respect et la dignité des aînés, tout en bâtissant une société inclusive et solidaire, capable de répondre aux besoins de ses citoyens à chaque étape de la vie. Cela implique une vision à long terme, où chaque action pose les bases d'un avenir plus équitable et durable.

Il faut tout un village pour élever un enfant, de même qu'il faut toute une communauté pour soutenir une personne aînée !

Références

- CSBE (2024), Bien vieillir chez soi Tome 1 à 4, en ligne, <https://www.csbe.gouv.qc.ca/publication/bien-vieillir-chez-soi-tome-4-transformation-simpose.html>
- IRIS (2024), Anne Plourde, Réussir le virage vers le soutien à domicile au Québec, novembre 2024,
- Institut de la statistique du Québec (2023), Portrait des personnes aînées au Québec, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/portrait-personnes-ainees-quebec.pdf>



Regroupement interprofessionnel
des intervenantes retraitées
des services de santé

Regroupement interprofessionnel des intervenantes
retraitées des services de santé

1170, boul. Lebourgneuf, bureau 405
Québec, QC G2K 2E3

418 626-0861
1 800 639-9519

Courriel : directiongenerale@riirs.org

Site web : www.riirs.org